

Camping sauvage – accepté à tout prix ?

Le beau temps et les températures estivales attirent les touristes dans notre belle région franc-montagnarde. Ils profitent ainsi à pied, à vélo ou à cheval de nombreuses activités touristiques. Nous sommes comblés si ces gens prolongent leurs séjours sur plusieurs jours de suite et participent ainsi à l'économie locale en soutenant l'hôtellerie et la para-hôtellerie.

Malheureusement, à notre plus grand étonnement, il n'en est pas forcément ainsi. Nous constatons que de plus en plus de monde pratiquant du camping appelé « sauvage » envahissent les forêts et les pâturages communaux de notre district. Par dizaines, les camping cars, bus et caravanes se regroupent parfois autour des places de pique-nique. Ils bloquent ainsi les places pour les promeneurs qui sont de passage.

Non seulement ces gens apportent peu, voire rien à l'économie locale, mais en plus de ça, la propreté des lieux n'est pas garantie (pas d'installation sanitaire, poubelle etc.), les animaux des bois sont dérangés et les « campeurs » peuvent mettre la santé du bétail dans les pâturages en péril.

Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Existe-t-il des réglementations ou recommandations cantonales par rapport au camping sauvage?
- 2) Si oui, des contrôles sont-ils régulièrement effectués ?
- 3) Les autorités cantonales sont-elles particulièrement attentives au camping sauvage dans les zones fragiles comme par exemple les tourbières, les surfaces importantes en question de biodiversité faisant parties du parc du Doubs et les pâturages boisés? Comment gèrent-elles le camping sauvage dans les zones potentiellement dangereuses pour le bétail (déchets) et l'homme (troupeau de vaches mères) ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 21 juin 2017

Pour le groupe UDC
Brigitte Favre

